



**MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité que lors d'une séance du conseil tenue le 4 novembre 2019, le conseil municipal a adopté le *Règlement n° 2014-09-B abrogeant le règlement n° 2014-09-A modifiant le règlement n° 2014-09 décrétant un emprunt afin de pourvoir au paiement de la quote-part de la municipalité relativement aux infrastructures municipales réalisées dans le cadre d'une entente avec la compagnie 9283-0033 Québec inc. (Domaine Horizon) conformément à l'article 1077 du Code municipal du Québec.*

L'objet de ce règlement est d'abroger le Règlement 2014-09-A afin de revenir à un mode de prélèvement par l'étendue de front jugé plus équitable pour une majorité de citoyens situés à l'intérieur du bassin de taxation.

Le texte du règlement se lit comme suit :

ARTICLE 1

Le règlement n° 2014-09-A intitulé « Modifiant le règlement n° 2014-09 décrétant un emprunt afin de pourvoir au paiement de la quote-part de la municipalité relativement aux infrastructures municipales réalisées dans le cadre d'une entente avec la compagnie 9283-0033 Québec inc. (Domaine Horizon) » adopté le 3 juin 2019 et approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 25 septembre 2019 est abrogé.

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Ce règlement doit, pour entrer en vigueur, être approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Toute personne qui désire s'opposer à l'approbation du règlement par le ministre doit le faire par écrit dans les **30 jours de la date de la présente publication**, à l'adresse suivante :

Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec)
G1R 4J3

Le *Règlement n° 2014-09-B* peut être consulté au bureau municipal situé au 2051, rue Ernest-Camiré, à Saint-Denis-de-Brompton, du lundi au vendredi, entre 8 h et 12 h et entre 13 h et 16 h 30.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 12 NOVEMBRE 2019**

Liane Boisvert
Directrice générale et secrétaire-trésorière